

PROGRAMME DE FORMATION

Prévention primaire en parentalité

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

4.00 jour(s)
28:00 heures

Public

Tout personnel médical, paramédical, social, éducatif, administratifs ainsi que des collectivités et des divers services travaillant pour la parentalité

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 12 p.

Objectifs de la formation

Mettre en lumière la prévention primaire à des fins de promotion de la santé
Proposer une mise en œuvre concrète et technique aux professionnels à destination des futurs et jeunes parents par l'intermédiaire d'ateliers de groupe de pairs
Améliorer la santé et qualité de vie au travail des professionnels de terrain grâce à des actions valorisantes

Programme

La prévention primaire
La stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance
Les droits des parents en matière de congés liés à l'arrivée d'un enfant
L'organisation d'ateliers
L'animation d'ateliers
Le réseau de soin de PMI / soin de ville / soin hospitalier
Le travail en équipe de professionnels autour de groupes de futurs et jeunes parents
Les outils d'aide possibles à proposer aux parents

Méthodes et supports

Apports théoriques et analyses de cas pratiques

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

A l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.